

HANDI-TRAMP : TROPHÉE FÉDÉRAL

LA COMPÉTITION

La compétition Handi-Tramp est une compétition individuelle ouverte à tous les gymnastes porteurs d'un handicap.

Cette compétition se déroule simultanément au trophée fédéral Trampoline.

Les gymnastes porteurs d'un handicap concourent individuellement **et** peuvent être également intégrés à une équipe de leur club (avec l'application du règlement adapté Handi-Tramp).

LE MODE DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT

Tous les gymnastes ayant participé aux compétitions sélectives FIR régional ou zone **sont qualifiés pour le Festigym National**. Comme le précise la réglementation (page 6), ces gymnastes devront être **engagés informatiquement par leur club pour participer au Festigym**, dans le respect des modalités et du délai de forclusion précisés dans le dossier technique de la compétition.

LES CATÉGORIES

Individuels nés de 2008 à 2003 : Handi-Tramp 9-14 ans		Individuels nés en 2003 et avant : Handi-Tramp 14 ans et plus	
Difficulté maximum : 3,7 pts		Difficulté maximum : 6,0 pts (les rotations transversales de 720° ne sont pas autorisées)	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin

Les gymnastes nés en 2002 ont la possibilité de s'engager au choix dans l'une ou l'autre des catégories.

Un classement individuel spécifique au Trophée Fédéral Handi-Tramp sera proposé sur la base des catégories d'âge et en correspondance avec les catégories du Trophée Fédéral Trampoline ouvert aux handi :

- Un classement féminin 9-14 ans (2008 à 2003)
- Un classement masculin 9-14 ans (2008 à 2003)
- Un classement féminin 14 ans et plus (2003 et avant)
- Un classement masculin 14 ans et plus (2003 et avant)

LE JUGEMENT

La compétition Trophée Fédéral Handi-Tramp est intégrée aux compétitions FIR sélectives et au Festigym.

Le jugement de la compétition est réalisé par le jury de la compétition d'après le règlement FFG (cf. brochure technique Trampoline) + adaptations Handi-Tramp FFG (ci-après dans la brochure).

Il est demandé 1 juge de niveau 2 par club et par catégorie. Un tirage au sort est réalisé au moins 7 jours avant la compétition. Les jurys sont mis en ligne avant la compétition. La présence à la réunion de juges est obligatoire pour les juges désignés par le tirage au sort y compris les juges désignés comme remplaçants.

La tenue des juges doit être conforme au règlement fédéral. Les juges non prévus dans les jurys ne sont pas obligés d'être présents le jour de la compétition.

Pour faciliter le développement du Trophée Fédéral Handi-Tramp, les clubs peuvent dans leurs 2 premières saisons de pratique, obtenir une dérogation, s'ils en font la demande. Cette demande doit être avant le tirage au sort des juges auprès du responsable de la compétition.

LE PROGRAMME TECHNIQUE ET AMÉNAGEMENTS

Rappel : Pour les gymnastes concourant dans une équipe, les tenues des gymnastes doivent être identiques. Pour les équipes mixtes, la couleur dominante doit être similaire (règlement fédéral).

Modalités Techniques Compétitives

Pour chaque compétition, il suffit de fournir à l'accueil des clubs les documents suivants agrafés pour chaque athlète :

CARTE DE COMPÉTITION spécifique Handi-Tramp
+ LISTE DES AMÉNAGEMENTS (2 pages)

**AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT TRAMPOLINE FIR
JUGEMENT - PROGRAMME HANDI-TRAMP 2016 - 2017**

EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	Valeur DIFF	COMMENTAIRES	Mettre une croix Si utilisé
<i>SAUT GROUPE</i>	prise d'au moins un genou	pénalité maxi 0,2 pour le groupé			
<i>SAUT ÉCART</i>	croix de St André	0,2			
	jambes en dessous du bassin à + 135°	0,2			
<i>SAUT CARPÉ</i>	jambes en dessous du bassin à + 135°	0,1			
<i>½ VRILLE</i>	si arrivée 1 pied mais enchainement	pas de pénalité	0,1	autorisation de poursuivre	
<i>VRILLE</i>	possible par deux demi et pose de pied intermédiaire	0,2	0,2		
<i>ASSIS DEBOUT</i>	arrivée jambes fléchies ou décalées	0,2			
	le compétiteur reste assis et ne remonte pas	0,5		autorisation de poursuivre	
<i>ASSIS ½ vrille DEBOUT</i>	si la ½ vrille n'est pas complète	pas de pénalité	0,1		
	arrivée un pied mais enchainement	pas de pénalité	0,1	autorisation de poursuivre	
	assis debout ½ tour debout	0,2	0,1		
<i>1/2 ASSIS DEBOUT</i>	si prise de diagonale mais enchainement	pas de pénalité	0,1		
	½ debout assis debout	0,2	0,1		
<i>½ ASSIS ½ DEBOUT</i>	si prise de diagonale mais enchainement	pas de pénalité	0,2		
<i>VENTRE DEBOUT</i>	4 pattes ventre 4 pattes debout	0,2	0,2	2 touches	
	4 pattes ventre debout	0,1	0,2	2 touches	
	ventre debout départ accroupis	0,1	0,2	2 touches	
	retour accroupis	0,1	0,1	1 touche	
	retour un pied avec enchainement ou fin	pas de pénalité	0,1	autorisé si enchainement	
<i>½ VENTRE debout</i>	demi debout + ventre debout	0,2	0,3	2 touches	
	demi 4 pattes ventre debout	0,1	0,3	2 touches	
	si diagonale	pas de pénalité			
<i>DOS DEBOUT</i>	pas de maintien de jambes au contact	pénalité habituelle			
	assis dos debout	0,2	0,2	2 touches	
	dos dos debout ou aide des mains	0,2	0,2	2 touches	
	dos assis debout	0,2	0,2	2 touches	
<i>DOS ½ DEBOUT</i>	si demi vrille non terminée mais enchainement	pas de pénalité	0,3	2 touches	
<i>1/2 DOS DEBOUT</i>	si prise de diagonale mais enchainement	pas de pénalité	0,3	2 touches	
	demi debout dos debout	0,2	0,3	2 touches	
<i>½ DOS ½ DEBOUT</i>	si prise de diagonale mais enchainement	pas de pénalité	0,4	2 touches	

ÉLÉMENTS JOKER : Elément séparé

EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	Valeur DIFF	COMMENTAIRES	Mettre une croix Si utilisé
<i>SALTO AVANT GROUPE</i>	4 pattes rentré tête debout	0,1	0,3	POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER SÉPARÈMENT	
	4 pattes rentré tête debout + pose de mains	0,2	0,3		
	4 pattes rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	debout fléchi rentré tête debout	0,1	0,3		
	debout fléchi rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	debout rentré tête debout	0,1	0,3		
	Arrivée assis directe par le rentré tête	0,2	0,4		
	Arrivée debout talons déséquilibre arrière	0,1	0,4		
<i>SALTO ARRIERE GROUPE</i> <i>si parade ou aménagements ou aide, la pénalité du règlement se cumule avec celle du tableau</i>	Pull-over par le groupé (bombe)	0,1	0,3	POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER SÉPARÈMENT	
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	avec pose de mains	0,2	0,3		
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	sans pose de mains	0,1	0,3		
	Arrière arrivé 4 pattes (seul)	0,3	0,3		
	Arrière groupé diagonale	pas de pénalité	0,4		
<i>CAT TWIST</i>			0,2	À PRÉSENTER SÉPARÈMENT	
<i>ROLLER</i>			0,2		
<i>DOS ½ VENTRE DEBOUT</i>			0,2		
<i>ASSIS ½ VENTRE DEBOUT</i>			0,2		
<i>VENTRE ½ DOS DEBOUT</i>			0,2		
<i>VENTRE DOS DEBOUT</i>			0,3		
<i>VENTRE ½ VENTRE DEBOUT</i>			0,4		
<i>DOS ½ DOS DEBOUT</i>			0,4		
<i>CORSCREW</i>			0,5		

AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT TRAMPOLINE - FIR - JUGEMENT

PROGRAMME HANDI-TRAMP 2016 -2017

Annexe : PÉNALITÉS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES et AMÉNAGEMENTS AUTORISÉS

1. Les chandelles intermédiaires sont autorisées pour un total de trois au maximum.
2. Au-delà de trois chandelles, la pénalité est d'un point par chandelle supplémentaire.
3. Un élément difficile présent dans la liste spécifique peut être présenté et noté sur un point, séparément de l'enchaînement, (Joker), il peut remplacer une autre touche. Dans ce cas les neuf autres touches composant l'enchaînement sont présentées en un seul exercice sur neuf points auxquels s'ajoute le résultat obtenu en joker.
4. L'entraîneur peut être autorisé à parler à haute voix au compétiteur sans pénalité.
5. Le « lancer retiré » de tapis est autorisé si nécessaire, même au milieu du mouvement mais pénalisé de 0,2. Ce jet de tapis n'est pas compté comme une interruption d'exercice.
6. Le temps de départ peut être augmenté si nécessaire de 30 secondes de plus, par pénalité mais les pénalités restent les mêmes (0,1 pour 1'30 / 0,2 pour 2' / 0,3 pour 2'30)
7. Tous les éléments de base trampoline sont remplaçables par des éléments d'adaptation ou d'aménagements figurant dans une grille correspondante, moyennant un système de pénalités en exécution. (Voir éléments d'aménagement)
8. La valeur en difficulté d'un élément aménagé figure dans le tableau des éléments autorisés, il ne représente qu'une seule touche, ou le même nombre de touches que l'élément de base qu'il remplace.
9. L'aide à la réalisation d'un salto est autorisée si l'exercice est présenté séparément dans le cadre du « Joker » pénalité de 0,3 en exécution.
10. La parade sur le trampoline sans aide à la réalisation est autorisée sans le cadre du « joker » pénalité 0,2 pour la touche
11. La parade sur le trampoline par sécurité peut être autorisée pour la durée de tout le mouvement si le pareur est du côté opposé au jury et qu'il ne touche pas le compétiteur : pénalité de 0.3 retirés lors la pénalité de stabilité finale.
12. Dans le cas d'un arrêt total d'exercice par chute, ou coupure de toile suivi d'une reprise de la suite de l'exercice, l'arrêt n'est pas considéré comme une interruption mais la pénalité est de 1 point.
13. L'arrêt final n'est pas pénalisé s'il est effectué sur un pied
14. Au cours d'un enchaînement, une liaison entre deux figures qui se fait seulement sur un pied ne donne pas d'arrêt d'exercice mais une pénalité de 0,3 en exécution.
15. Un oubli d'un élément est pénalisé d'un point mais il n'y a pas d'interruption d'exercice. (Réservé handicap mental)
16. Erreur de départ ou oubli dans les 3 premières touches. Autorisation de recommencer mais pénalité de 0,3
17. Un seul élément peut être répété une seule fois, sans avoir de pénalité.
18. La pénalité finale sur les 3 secondes d'arrêt n'est pas appliquée, si intention visible d'arrêt puis déséquilibre du au handicap. (Réservé pour handicap physique jambes.)
19. Dans le cas d'une orthèse ou prothèse, le port du sokol est aménageable en pantalon blanc.
20. En filière FIR HANDI, catégories juniors seniors filles, le port du short collant est autorisé par-dessus le justaucorps.
21. Dans le cas d'un problème mental, l'entraîneur peut solliciter du JA l'autorisation de passer en dernier dans l'échauffement et en premier dans la compétition, de manière à ce que l'enchaînement soit conservé en mémoire. Pénalité : 0,1
22. Dans le cas d'un handicap avéré sur l'incapacité de tendre les pointes la pénalité du pied n'est pas appliquée.